

# Normes de formation au pré-déploiement pour la Police des Nations Unies

---

## Introduction et raison d'être

1. La Police des Nations Unies fut déployée pour la première fois dans les années 1960 au sein d'une opération de maintien de la paix. Depuis son premier déploiement, la Police des Nations Unies est au centre des efforts déployés par les Nations Unies pour ramener la paix et la sécurité dans des environnements déchirés par des conflits. Depuis les années 90, de nombreux d'appels ont été lancés pour amener la Police des Nations Unies à soutenir les forces de polices locales, et les mandats de la Police des Nations Unies sont devenus complexes et multidimensionnels, dépassant largement les traditionnelles missions de surveillance. Le conseil, le mentorat et la formation sont devenus des missions de base pour la réforme, la restructuration et la reconstruction des services de police du pays hôte, le but ultime étant l'amélioration de leur capacité institutionnelle.
2. Les officiers de police des Nations Unies proviennent de nombreux pays où les fonctions policières, la formation et les spécialisations des policiers diffèrent. Afin d'aider l'officier de police des Nations Unies à s'adapter aux défis posés par les nouvelles conditions de vie et de travail qu'il affrontera dans une opération de maintien de la paix, le Service de formation intégrée (ITS) du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (UN DPKO) a développé des Normes de formation en pré-déploiement pour les officiers de police des Nations Unies. Ces normes de formation ONU au pré-déploiement pour les officiers de police témoigne de l'engagement des Nations Unies pour ce qui a trait à la formation du personnel chargé du maintien de la paix, tel que stipulé dans la résolution de l'Assemblée Générale (A/RES/49/37) et les Critères de sélection, les Orientations d'apprentissage pour la Police civile des Nations Unies (1997).
3. Vu l'augmentation croissante des exigences en terme de professionnalisme et d'effectifs, et pour garantir le succès d'une opération de maintien de la paix, les États membres doivent offrir aux officiers de police sélectionnés les Normes de formation ONU au pré-déploiement qui se composent du Socle de formation au pré-déploiement (CPTM) et des Modules de formation spécialisée (STM) pour la police.

## **Population cible**

4. Les Normes de formation ONU au pré-déploiement s'appliquent individuellement à tous les officiers de police déployés dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
5. Les officiers de police sont sélectionnés par les États membres et doivent répondre aux critères de sélection établis par la Division Police du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO). Les officiers de police choisis pour servir dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies doivent être bien formés, expérimentés et professionnels.
6. Les normes de formation pour les Unités de police constituées (FPU) seront fournies séparément.

## **But**

7. Les Normes de formation ONU au maintien de la paix pour les officiers de police visent à soutenir la formation au pré-déploiement des officiers de police qui vont servir dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

## **Objectif de la formation**

8. Les objectifs de la formation qui sont poursuivis par les Normes de formation ONU au pré-déploiement pour les officiers de police sont de préparer les participants à remplir leur mission dans une opération de maintien de la paix, de manière à ce qu'ils puissent :
  - Remplir toutes les fonctions de police comprises dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies conformément aux principes et aux orientations du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO)/Département d'appui aux missions (DFS) ;
  - Remplir leurs fonctions de police avec efficacité, professionnalisme et intégrité ; et
  - Démontrer les valeurs et les compétences de base des Nations Unies.
9. La formation vise à transformer un officier de police capable en un spécialiste compétent du maintien de la paix.

## **Contenu des cours**

10. Le contenu des cours pour la Formation de la police au pré-déploiement est le Socle de formation au pré-déploiement (CPTM) et les Modules de formation spécialisée (STM) pour la police.

### **Socle de formation au pré-déploiement (CPTM)**

- Unité 1 - Un aperçu des considérations stratégiques du maintien de la paix des Nations Unies
- Unité 2 - La création et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Unité 3 - La mise en œuvre effective du mandat
- Unité 4 - Les critères de référence, les valeurs et la protection du personnel chargé du maintien de la paix des Nations Unies

### **Modules de formation spécialisée (STM) pour la police**

- Les activités de base la Police des Nations Unies avec ses partenaires principaux
- Réforme, Restructuration et Reconstruction des Services chargés de l'application des lois
- La Police des Nations Unies et les différents systèmes juridiques
- Mentorat et conseil
- Service de police communautaire
- Normes relatives aux droits de l'homme en matière d'arrestations et de détentions
- Normes relatives aux droits de l'homme pour l'usage de la force et des armes à feu
- Médiation/Négociation et utilisation d'assistants linguistiques
- Navigation terrestre, Police des Nations Unies
- Communications Radio, Police des Nations Unies
- Rédaction de rapports, Police des Nations Unies
- Circulation routière et conduite d'un véhicule 4X4.

Pour avoir une description plus détaillée, voir les spécifications du cours en Annexe A.

## **Durée et déroulement du cours :**

11. La formation au pré-déploiement pour la police est dispensée par les instituts régionaux ou nationaux de maintien de la paix sur une période minimale de deux semaines.

## **Méthodes de formation et d'évaluation :**

12. Les méthodes de formation seront fixées par les instructeurs. Cependant, il est recommandé de porter une attention particulière aux principes de l'enseignement pour adultes (andragogie) qui sont les suivants :

- Les adultes sont autonomes et organisent eux-mêmes leur travail.
- Les adultes ont accumulé des expériences et de connaissances empiriques.
- Les adultes travaillent en poursuivant un but.
- Les adultes travaillent en fonction de l'utilité de ce qu'ils font.
- Les adultes ont l'esprit pratique

Les sessions de formation devront refléter ces facteurs et être interactives, basées sur des études de cas et mettre à profit l'expérience des stagiaires.

Les Normes de formation ONU au pré-déploiement comportent une combinaison de méthodes, allant de l'acquisition de connaissances (par exemple, sur le système des Nations Unies) jusqu'aux activités visant à développer des compétences (comme par exemple, le mentorat et le conseil, le service de police communautaire), suivies par des séances de questions, des lectures guidées, des observations, des recherches en ligne, des enquêtes de satisfaction<sup>1</sup>, du travail en petits groupes, des présentations, des discussions en séance plénière, des études de cas, des jeux de rôle et des simulations.

## **Personnes à contacter**

John-Erik Jensen, ITS, jensen6@un.org

Leonel Fuentes, ITS, fuentesl@un.org

Karla Witte, ITS, witte@un.org

---

<sup>1</sup> La méthode des enquêtes de satisfaction se réfère à une méthode de formation qui repose plutôt sur les connaissances déjà acquises par le stagiaire et sur ce qu'il sait déjà bien faire plutôt que sur ce qu'il ne connaît pas.

## Annexe A Description des cours

*Veillez noter SVP que les Unités 1 à 4 du Socle de formation au pré-déploiement (CPTM) citées ci-après ne seront disponibles en ligne sur le site Peacekeeping Resource Hub qu'à partir de la première semaine de mai 2009.*

<b>Unité 1</b> <b>Un aperçu des considérations stratégiques du maintien de la paix des Nations Unies</b>	<p>Le but de cette unité est de fournir un aperçu du niveau stratégique du maintien de la paix des Nations Unies en familiarisant le personnel du maintien de la paix avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les principaux organes onusiens impliqués dans le maintien de la paix des Nations Unies</li><li>• Les différents types de missions et d'activités relatives au maintien de la paix</li><li>• Les principes et les idéaux clés du maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre</li><li>• Les qualités requises pour le personnel participant au maintien de la paix des Nations Unies</li></ul> <p>A l'issue de ce module, les participants seront à même de :</p>
<b>Partie 1</b> <b>Introduction au maintien de la paix des Nations Unies</b>  <b>Temps minimum suggéré</b> <b>120 minutes</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Dresser la liste des principaux organismes onusiens impliqués dans le maintien de la paix des Nations Unies.</li><li>2. Dresser la liste des cinq types d'activités de paix et de sécurité utilisés par le Conseil de sécurité.</li><li>3. Expliquer les différences essentielles entre les opérations de maintien de la paix traditionnelles et multidimensionnelles.</li></ol>
<b>Partie 2 :</b> <b>Les principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies</b>  <b>Temps minimum suggéré</b> <b>60 minutes</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Dresser la liste des principes fondamentaux gouvernant le maintien de la paix des Nations Unies.</li><li>2. Expliquer la signification de «la crédibilité et de la légitimité des missions de maintien de la paix des Nations Unies», et la modalité du soutien pratique apporté par le personnel chargé des missions de maintien de la paix.</li><li>3. Expliquer la signification du terme «appropriation nationale» et en quoi il est déterminant pour le succès du maintien de la paix des Nations Unies.</li><li>4. Dresser la liste des qualités requises pour le personnel participant au maintien de la paix des Nations Unies.</li></ol>
<b>Unité 2</b> <b>L'établissement et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies</b>	<p>Le but de cette unité est de familiariser le personnel chargé du maintien de la paix avec le processus d'établissement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, le niveau stratégique du maintien de la paix des Nations Unies (le Conseil de Sécurité et le Secrétaire Général) et les structures opérationnelles des Nations Unies pour les missions de maintien de la paix.</p>

	<p>Plus particulièrement, cette section informe le personnel chargé du maintien de la paix sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment le Conseil de Sécurité établit-il les mandats pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et comment surveille-t-il leur mise en œuvre ?</li> <li>• Comment le Secrétariat des Nations Unies transforme-t-il cette orientation stratégique en un cadre opérationnel pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et quel est le rôle des différentes composantes d'une mission ?</li> <li>• L'autorité, le commandement et le contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies</li> <li>• Les structures de direction des missions</li> </ul> <p>A l'issue de ce module, les participants seront à même de :</p>
<p><b>Partie 1 :</b>  <b>L'établissement &amp; la mise en œuvre sur le plan opérationnel des mandats du Conseil de Sécurité pour les opérations de maintien de la paix</b></p> <p><b>Temps minimum suggéré</b>  <b>120 minutes</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Décrire comment le Conseil de Sécurité établit un mandat pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies et comment il surveille sa mise en œuvre.</li> <li>2. Expliquer pourquoi le personnel chargé du maintien de la paix doit connaître le mandat et le contexte de l'opération de maintien de la paix où il va évoluer.</li> <li>3. Citer au moins trois documents clés qui permettent de traduire les mandats du Conseil de Sécurité sur le plan opérationnel.</li> </ol>
<p><b>Partie 2 :</b>  <b>Fonctionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies</b></p> <p><b>Temps minimum suggéré</b>  <b>60 minutes</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expliquer la relation qui existe entre les composantes importantes pour le soutien d'une opération de maintien de la paix et les bénéficiaires du mandat.</li> <li>2. Donner la liste d'au moins quatre postes de responsabilité dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies.</li> <li>3. Expliquer les rôles principaux joués par la police, les forces militaires et les composantes civiles des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.</li> </ol>

<p><b>Unité 3</b> <b>Mise en œuvre efficace d'un mandat</b></p>	<p>Le but de cette unité est de dispenser au personnel chargé du maintien de la paix les connaissances générales sur la mise en œuvre efficace du mandat.</p> <p>La Partie 1 expose la position des Nations Unies (contenue dans les résolutions du Conseil de Sécurité et la politique des Nations Unies) selon laquelle le règlement d'un conflit doit tenir compte et respecter le droit international, des droits de l'homme et des droits de la femme et de l'enfant.</p> <p>Elle fournit des outils pratiques au personnel chargé des missions de maintien de la paix pour leur permettre de mettre en application leurs connaissances dans leurs activités quotidiennes. La Partie 2 permet alors de familiariser le personnel chargé des missions de maintien de la paix avec les partenaires principaux pour mettre en œuvre efficacement leur mandat et veiller à ce que le processus de consolidation de la paix se poursuive après le retrait de l'opération de maintien de la paix.</p>
<p><b>Partie 1a</b> <b>Le droit international applicable aux opérations de maintien de la paix</b></p> <p><b>Partie 1b</b> <b>La protection des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies</b></p> <p><b>Partie 1c</b> <b>La promotion de l'égalité des sexes</b></p>	<p><i>Au terme de l'Unité 3 - Partie 1a, les participants seront en mesure :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dresser la liste des règles essentielles du droit international humanitaire.</li> <li>2. Définir qui protège le droit international humanitaire.</li> </ol> <p><i>Au terme de l'Unité 3 - Partie 1b, les participants seront en mesure :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Définir les droits de l'homme.</li> <li>4. Reconnaître et d'identifier les violations des droits de l'homme ou les abus commis dans l'environnement de la mission durant le conflit ou à la fin du conflit.</li> <li>5. En matière de droits de l'homme, discuter des politiques des Nations Unies qui s'inscrivent dans le cadre du lancement d'une opération de maintien de la paix.</li> <li>6. Décrire, sur le plan pratique, l'influence des droits de l'homme sur leur travail et leur manière de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans l'exécution de leurs missions.</li> <li>7. Expliquer l'importance de coordonner les actions relatives aux droits de l'homme avec la composante éponyme dans une mission des Nations Unies.</li> </ol> <p><i>Au terme de l'Unité 3 - Partie 1c, les participants seront en mesure :</i></p>

<p><b>dans les opérations de maintien de la paix</b></p> <p><b>Partie 1d</b> <b>La protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix</b></p> <p><b>Temps minimum suggéré</b> <b>250 minutes</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expliquer les différents impacts d'un conflit sur les femmes/jeunes filles et les hommes/garçons.</li> <li>2. Comprendre que les femmes constituent à la fois des victimes du conflit et des partenaires principaux dans les activités de maintien et de consolidation de la paix conduites par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.</li> <li>3. Fournir des exemples sur la manière dont le personnel chargé des opérations de maintien de la paix peut contribuer à protéger les femmes et soutenir l'égalité des sexes dans ses tâches quotidiennes.</li> </ol> <p><i>Au terme de l'Unité 3 - Partie 1d, les participants seront en mesure de :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Donner la définition d'un «enfant» en droit international.</li> <li>2. Expliquer comment le droit international protège les enfants victimes de conflits armés.</li> <li>3. Décrire l'impact d'un conflit violent sur des enfants.</li> <li>4. Expliquer ce que le personnel chargé des missions de maintien de la paix peut faire pour promouvoir la protection et les droits des enfants dans des conflits armés.</li> </ol>
<p><b>Partie 2</b> <b>Travailler avec des partenaires de la mission</b></p> <p><b>Temps minimum suggéré</b> <b>60 minutes</b></p>	<p><i>Au terme de l'Unité 3 - Partie 2, les participants seront en mesure :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expliquer les bénéfices produits par une conception intégrée du travail entre une opération de maintien de la paix et d'une équipe de pays des Nations unies (UNCT).</li> <li>2. Expliquer pourquoi les acteurs nationaux sont des partenaires clés pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.</li> <li>3. Citer trois principes humanitaires et expliquer le rôle tenu par une opération de maintien de la paix des Nations Unies pour fournir de l'aide humanitaire.</li> </ol>
<p><b>Unité 4</b> <b>Critères de</b></p>	<p>L'Unité 4 se concentre sur les responsabilités et les obligations du personnel chargé des missions de maintien de</p>

<b>référence, valeurs et protection du personnel chargé des missions de maintien de la paix</b>	<p>la paix. Elle vise à se familiariser avec les règles, les valeurs essentielles et les critères de référence des Nations Unies relatifs à la conduite et la discipline, le respect de la diversité, la gestion des problèmes sanitaires liés au VIH/SIDA et tous les aspects relatifs à la sécurité.</p> <p><i>A l'issue de cette unité, les participants seront en mesure :</i></p>
<b>Partie 1</b> <b>Conduite et discipline</b>  <b>Temps minimum suggéré</b> <b>205 minutes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Citer les trois principes clés qui régissent la conduite du personnel chargé des missions de maintien de la paix.</li> <li>2. Décrire ce que constitue une inconduite en se référant aux concepts de faute grave et de faute.</li> <li>3. Décrire ce que l'on entend par Exploitations et abus sexuels (SEA), conformément aux critères uniformes de référence que doit respecter le personnel chargé des missions de maintien de la paix.</li> <li>4. Passer brièvement en revue les conséquences d'une faute, notamment en cas d'exploitation et d'abus sexuel (SEA), pour le personnel chargé des missions de maintien de la paix, la population hôte et la mission</li> <li>5. Donner un aperçu de la politique menée sur trois fronts par le Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels (SEA).</li> </ol>
<b>Partie 2</b> <b>Les problèmes posés par le VIH/SIDA dans les opérations de maintien de la paix</b>  <b>Temps minimum suggéré</b> <b>80 minutes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expliquer les modes de transmission du VIH.</li> <li>2. Citer les mesures prophylactiques élémentaires contre le VIH/SIDA.</li> <li>3. Décrire le mode d'utilisation d'un préservatif.</li> <li>4. Expliquer comment informer une personne atteinte du VIH.</li> </ol>
<b>Partie 3</b> <b>Le respect de la diversité dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies</b>  <b>Temps minimum suggéré</b> <b>120 minutes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expliquer la signification des termes «diversité» et «culture».</li> <li>2. Décrire comment les différences culturelles et la diversité sous toutes ses formes peuvent apparaître dans l'environnement de la mission et dans le pays hôte.</li> <li>3. Décrire quelles sont les implications du respect de la diversité avec un travail efficace dans un environnement de maintien de la paix multiculturel.</li> <li>4. Décrire des stratégies de communication efficaces.</li> </ol>
<b>Partie 4</b> <b>Protection et sécurité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les participants connaîtront le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, notamment les différentes phases en matière de sécurité.</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Les participants connaîtront les procédures d'habilitation pour se rendre dans une mission des Nations Unies. Les procédures seront effectuées par du personnel compétent.</li> <li>3. Le personnel éligible (requis pour les employés civils et les policiers et les militaires déployés individuellement, et recommandé pour les commandants de contingents et d'Unités de police constituées (FPU) devra avoir suivi , en ligne, les cours élémentaires et avancés de sécurité sur le terrain (B/ASITF).</li> <li>4. Citer quatre règles de base des Nations Unies relatives à la sécurité routière.</li> <li>5. Savoir que le personnel chargé du maintien de la paix a besoin d'un permis de conduire ONU pour conduire un véhicule des Nations Unies et expliquer comment obtenir un tel permis de conduire.</li> <li>6. Connaître les mesures appropriées pour préserver l'hygiène corporelle et alimentaire et identifier les comportements individuels à observer pour protéger sa santé durant une mission.</li> <li>7. Connaître toutes les vaccinations obligatoires pour le lieu de mission.</li> <li>8. Connaître et avoir reçu toutes les mesures de prophylaxie pour la mission où ils seront déployés.</li> </ol>
--	--

**Modules de formation spécialisée (STM) :**

**Les activités de base de la POLNU avec ses partenaires principaux**

<b>But :</b>	Le but de ce module est de familiariser les participants avec l'évolution des mandats et des missions actuelles de la police.
<b>Sujet :</b>	Résultats de l'apprentissage
<b>Les activités de base de l'UNPOL avec ses partenaires principaux</b>	<p>A l'issue de ce module les participants seront à même de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître leurs missions et leurs responsabilités en tant que membre de la Police des Nations Unies et des Unités de police constituées (FPU) dans leurs missions courantes et comprendre la future direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.</li> <li>• Donner la liste des missions et des activités essentielles qui incombent à la police des Nations Unies et aux Unités de police constituées (FPU) pour effectuer les missions courantes.</li> <li>• Expliquer les principes d'une police démocratique.</li> <li>• Décrire la coopération avec les principaux partenaires.</li> </ul>
<b>Temps minimum suggéré : 75 minutes</b>	

**Module de formation spécialisée (STM) :**

**Réforme, Restructuration et Reconstruction de la Police et des Services chargés de l'application des lois**

<b>But :</b>	Le but de ce module est de fournir aux participants une compréhension claire des stratégies et des concepts élémentaires qui régissent le processus de réforme, de restructuration et de reconstruction des services locaux chargés de l'application des lois et du rôle qu'exerce la Police des Nations Unies pour soutenir ce processus.
<b>Sujet :</b>	<b>Résultats de l'apprentissage</b>
<b>Réforme, Restructuration et Reconstruction de la Police et des Services chargés de l'application des lois</b>	<p>Au terme de ce module, les participants seront à même de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les notions de réforme, restructuration et reconstruction.</li> <li>• Comprendre les objectifs poursuivis par une réforme des services de police.</li> <li>• Dresser la liste des activités nécessaires pour mettre en œuvre avec succès un processus de Réforme, de Restructuration et de Reconstruction des services chargés de l'application des lois.</li> <li>• Connaître les défis auxquels ils vont être confrontés dans un environnement d'après-conflit.</li> <li>• Dresser la liste des indicateurs permettant d'évaluer le processus de réforme.</li> <li>• Identifier les différentes phases et processus impliqués et la chronologie de ces phases.</li> </ul>
<b>Temps minimum suggéré : 75 minutes</b>	

### **Module de formation spécialisée (STM) :**

#### **La Police des Nations Unies et les différents systèmes juridiques**

<b>But :</b>	Le but de ce module est de permettre aux participants de comprendre les concepts élémentaires, les caractéristiques et les particularités des principaux systèmes juridiques ainsi que les aspects pratiques liés au travail au sein de ces systèmes juridiques particuliers.
<b>Sujet :</b>	<b>Résultats de l'apprentissage</b>
<b>La Police des Nations Unies et les différents systèmes juridiques</b>	<p>A l'issue de ce module les participants seront à même de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les bases théoriques du contexte juridique dans lequel ils devront opérer et appréhender leur rôle en tant qu'officier de police travaillant avec d'autres partenaires dans un système juridique.</li> <li>• Dresser la liste des trois systèmes juridiques les plus communs dans les zones où opèrent les missions.</li> <li>• Dresser la liste des trois piliers du système pénal et décrire leur rôle.</li> <li>• Décrire l'importance pour le personnel des opérations de maintien de la paix d'avoir un socle commun de connaissances sur les systèmes juridiques.</li> </ul>
<b>Temps minimum suggéré :</b>	

<b>100 minutes</b>	
--------------------	--

**Module de formation spécialisée (STM) :  
Mentorat et conseil**

<b>But :</b>	Le but de ce module est de fournir aux participants une compréhension claire des stratégies et des concepts élémentaires qui régissent le mentorat et le conseil pour soutenir le processus de réforme, de restructuration et de reconstruction des services chargés de l'application des lois dans le pays hôte.
<b>Sujet :</b>	<b>Résultats de l'apprentissage</b>
<b>Mentorat et conseil</b>	A l'issue de ce module les participants seront à même de <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre l'ensemble des activités de mentorat et de conseil que rempliront les services chargés de l'application des lois et les membres de ces services.</li> <li>• Définir le mentorat et le conseil.</li> <li>• Présenter le but poursuivi par les activités de mentorat et de conseil.</li> <li>• Dresser la liste des objectifs et des compétences nécessaires aux activités de mentorat et de conseil.</li> <li>• Expliquer le rôle joué par les activités de mentorat et de conseil dans le processus de réforme, de restructuration et de reconstruction des services chargés de l'application des lois.</li> <li>• Mettre en application les activités de mentorat et de conseil lors d'un exercice.</li> </ul>
<b>Temps minimum suggéré : 70 min</b>	

**Module de formation spécialisée (STM) :  
Le Service de police communautaire**

<b>But :</b>	Ce module vise à permettre aux participants de comprendre les concepts élémentaires et les aspects pratiques de la mise en œuvre d'un service de police communautaire pour qu'elle soit adaptée au contexte et aux besoins locaux.
<b>Sujet :</b>	<b>Résultats de l'apprentissage</b>
<b>Le Service de police communautaire</b>	A l'issue de ce module les participants seront à même de <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre la philosophie d'un service de police communautaire dans des environnements d'après conflit.</li> <li>• Comprendre les principes, la théorie et la pratique d'un service de police communautaire.</li> <li>• Expliquer l'importance du contexte local et les techniques pour établir un partenariat avec les populations locales.</li> <li>• Expliquer la stratégie poursuivie par la mise en place d'un service de police communautaire et ses manifestations pratiques.</li> </ul>



95 min	
--------	--

**Module de formation spécialisée (STM) :  
Les Normes relatives aux droits de l'homme dans l'emploi de la force**

<b>But :</b>	Le but de ce module est de fournir aux participants une compréhension claire des implications sur les droits de l'homme de l'emploi de la force par les responsables de l'application des lois. Il va aussi familiariser les participants avec les procédures à suivre dès la détection de violations des droits de l'homme résultant de l'emploi de la force et avec les actions à prendre pour empêcher l'occurrence de telles violations.
<b>Sujet :</b>	<b>Résultats de l'apprentissage</b>
<b>Règles relatives aux droits de l'homme dans l'emploi de la force</b>	A l'issue de ce module les participants seront à même de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les exigences et les critères de référence internationaux relatifs aux droits de l'homme pour l'usage de la force.</li> <li>• Connaître les actions à entreprendre pour prévenir et/ou répondre aux violations des droits de l'homme relatives à l'usage de la force.</li> <li>• Dresser la liste et expliquer les principes de l'emploi de la force et des armes à feu basés sur les normes applicables, relatives aux droits de l'homme et reconnues au niveau international.</li> <li>• Expliquer les circonstances permettant l'emploi des armes à feu.</li> <li>• Expliquer la procédure à suivre quand l'emploi de la force et l'usage d'armes à feu sont inévitables.</li> <li>• Déterminer l'emploi approprié de la force et/ou d'armes à feu dans différentes situations sur la base d'études de cas.</li> </ul>
<b>Temps minimum suggéré : 90 min</b>	

**Module de formation spécialisée (STM) :  
Négociation/Médiation et utilisation d'interprètes**

<b>But :</b>	Ce module vise à permettre aux participants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire quotidiennement office de médiateur ou de négociateur dans la complexité d'une opération de maintien de la paix.</li> <li>• Travailler avec des interprètes.</li> </ul>
<b>Sujet :</b>	<b>Résultats de l'apprentissage</b>
<b>Négociation/Médiation et utilisation d'assistants linguistiques</b>	Au terme de ce module, les participants seront à même de <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire les caractéristiques d'un conflit.</li> <li>• Définir la Communication, la Négociation et la Médiation.</li> <li>• Identifier les trois principes auxquels obéissent les négociations/médiations.</li> </ul>

<b>Temps minimum suggéré :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les différentes phases d'un processus de négociation/médiation et de dresser la liste de certaines actions nécessaires durant les différentes phases.</li> <li>• Décrire les étapes préparatoires quand on travaille avec des interprètes.</li> <li>• Appliquer des techniques de négociation/médiation, y compris le recours à un interprète au cours d'un exercice.</li> </ul>
--------------------------------	--

**Module de formation spécialisée (STM) :  
Navigation terrestre**

<b>But :</b>	Ce module vise à doter les participants des outils nécessaires pour lire des coordonnées sur une carte et être capables d'utiliser un GPS/une boussole.
<b>Sujet :</b>	<b>Résultats de l'apprentissage</b>
<b>Navigation terrestre</b>	Au terme de ce module, les participants seront à même de <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interpréter les informations figurant sur une carte et de lire cette même carte.</li> <li>• Faire la démonstration de l'utilisation de différents systèmes de carroyage et de déterminer les coordonnées.</li> <li>• Expliquer les principes essentiels pour utiliser une boussole.</li> <li>• Expliquer les principes essentiels régissant l'utilisation d'un GPS.</li> </ul>
<b>Temps minimum suggéré : 105 minutes + l'exercice sur le terrain</b>	

**Module de formation spécialisée (STM) :  
Communications Radio**

<b>But :</b>	Ce module vise à améliorer la connaissance générale en matière de communications radio par l'usage de procédures radio appropriées, de termes de procédure et de l'Alphabet phonétique internationale.
<b>Sujet :</b>	<b>Résultats de l'apprentissage</b>
<b>Les bases concernant les communications radio des Nations Unies</b>	A l'issue de ce module les participants seront à même de <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir la communication.</li> <li>• Dresser la liste des différentes parties d'une radio</li> <li>• Appliquer les termes de procédure et l'alphabet phonétique international.</li> <li>• Utiliser les procédures radio appropriées.</li> </ul>
<b>Temps minimum suggéré 40 minutes + l'exercice sur le terrain</b>	



